

CONSEIL MUNICIPAL DU 2 FEVRIER 2024

Le 2 février 2024, le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur CAZORLA Dominique, Maire.

Date de la convocation : 29 janvier 2024

Nombre de conseillers en exercices : 11

Étaient présents :

BLANCO Jordan

CAZORLA Dominique

CHABRIER Alexandre

CHARBONNIER Jérôme

DEFOND Marion

DEFOND Thérèse

GIBERT Maryline

GOUTORBE TORRE Jeannine

PENT Damien

Étaient absentes : FORET Clotilde et MOREL Nathalie

Secrétaire de séance : CHARBONNIER Jérôme

Ordre du jour :

- Approbation du compte rendu de la séance du 5 janvier 2024
- Convention de mise à disposition du bureau de la bibliothèque pour des séances d'ostéopathies
- Étude des devis pour l'actualisation du permis d'aménager du lotissement de La Motte
- Validation de l'indemnisation du commissaire enquêteur nommé pour l'enquête publique liée à la modification n°1 du PLU
- Étude de plusieurs demandes de subventions d'associations extérieures à la commune
- Étude du devis de la SAUR pour le contrôle des poteaux incendies
- Questions diverses

Ordre du jour : Approbation du compte rendu de la séance du 5 janvier 2024

Le compte rendu de la séance du 5 janvier 2024 est approuvé à l'unanimité.

Ordre du jour : Convention de mise à disposition du bureau de la bibliothèque pour des séances d'ostéopathies

Concernant la demande de local pour des séances d'ostéopathie à St-Priest-la-Prugne, la rencontre entre les différentes parties prenantes a conclu à la possibilité d'utiliser le bureau de la bibliothèque, les jeudis après la permanence, à partir de 18h30.

Il convient de rédiger une convention et d'en fixer les contours notamment la participation aux frais (12 mois de gratuité puis 5 € de frais par jour de prestations).

Ordre du jour : Étude des devis pour l'actualisation du permis d'aménager du lotissement de La Motte

Malgré nos démarches par rapport au permis d'aménager de 2018, la DDT nous a demandé de redéposer un permis d'aménager. Le bureau d'étude et l'architecte doivent adresser le dossier à la fin de la semaine prochaine. **Coût de l'opération** : 1 200 (Adage) + 1 000 (architecte) = 2 200 € HT.

Le conseil municipal, après vote à main levée, valide à l'unanimité le devis du bureau d'étude Adage.

Ordre du jour : Validation de l'indemnisation du commissaire enquêteur nommé pour l'enquête publique liée à la modification n°1 du PLU

Le tribunal administratif (décision d'indemnisation du 25.01.2024) a fixé les frais et vacations afférents à l'enquête publique comme suit :

- 70 vacations : 3 360,00 €
- Déplacements : 190,18 €
- Frais divers : 79,72 €

→ **Total net de charges : 3 629,90 €.**

Le conseil municipal demande, auprès du tribunal administratif et du commissaire enquêteur, plus de détails et de précisions concernant les sommes annoncées.

Ordre du jour : Étude de plusieurs demandes de subventions d'associations extérieures à la commune

Associations faisant la demande	Action de l'association	Subvention 2023 accordée	Subvention 2024 accordée
Les Sourires d'Urfé	Intervention à l'EHPAD du Pays d'Urfé	20 € par résident (9)	20 € par résident (8) 160 €
Renaissance d'Urfé	Restauration et valorisation du château d'Urfé	100€	100 €
MUSICADANSE	École de musique et de danse du Pays d'Urfé	20 € par adhérent (6)	120 €
Basket Club de Noirétable	6 jeunes Saintprieustois sont inscrits	20 € par licencié	120 €

Ordre du jour : Étude du devis de la SAUR pour le contrôle des poteaux incendies

Le maire est responsable de la protection incendie et de la performance des bornes d'incendie. Aussi, nous devons procéder à leur contrôle. Il y en a 13 dans la commune.

La SAUR peut réaliser ces contrôles (demande groupée pour les 3 communes du SIVOM) au tarif de 50 € HT par borne. Le conseil municipal décide de faire contrôler 10 poteaux incendies (en reportant le contrôle des bornes proches d'une borne contrôlée).

Ordre du jour : Questions diverses

- **Organisation du repas spectacle des anciens**

Repas prévu le dimanche 24 mars 2024 suivi d'un spectacle. Réunion du CCAS prévue le mercredi 28 février à 18h30 à la mairie.

- **Campagne de piégeage de printemps des frelons asiatiques**

Suite à la demande des apiculteurs, monsieur le Maire présente un nouveau processus de piégeage préventif des frelons asiatiques. La commune commande 50 bouchons-pièges tap-trap au prix de 1.50 € l'unité, soit 45 €. L'information et le mode d'emploi seront présentés dans la prochaine feuille d'information pour agir dès le mois de mars.

- **Préparation de Saint-Priest.Info n°12**

La réunion communication se réunira le mercredi 7 février 2024 à 19h00.

Le prochain conseil municipal aura lieu le vendredi 1^{er} mars 2024 à 20h00 à la mairie.

La séance est close à 23h00.